



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis est par la présente donné que, conformément aux dispositions du *Règlement 2022-376 relatif à la démolition d'immeubles*, le Comité de démolition tiendra une séance, le jeudi 11 juillet 2024 à 18 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée situé au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville situé au 1, rue du Pont à Labelle.

Au cours de cette séance, le comité doit statuer sur la demande de démolition 2024-017 et rendre une décision. La demande, si elle est accordée, aura pour effet d'autoriser la démolition totale du bâtiment principal sur le lot 5 010 286 situé au **17, rue du Couvent**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit **au plus tard le 2 juillet 2024**, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière-trésorière de la Municipalité.

Toute personne a ensuite le droit d'être entendue, que cette personne ait déposé ou non une opposition.

**DONNÉ** à Labelle, ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2024.

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe